

Organisations de la Société civile burundaise

Objet : Implication des Nations Unies dans la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité et dans les mécanismes de justice transitionnelle au Burundi.

TCPI à :

- S.E Félix Tshisekedi, Président de la République Démocratique du Congo et Président en exercice de l'Union Africaine ;
- S.E Uhuru Kenyatta, Président de la République du Kenya et Président en exercice de l'EAC ;
- S.E Evariste NDAYISHIMIYE, Président de la République du Burundi ;
- S.E Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda ;
- S.E Paul Kagame, Président de la République du Rwanda ;
- S.E Salva Kiir, Président de la République du Sud Soudan ;
- S.E Samia Suluhu, Présidente de la République Unie de Tanzanie ;

A Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies

A New York

Excellence Monsieur le Secrétaire Général,

Les organisations burundaises de la société civile engagées pour l'Etat de droit, la Justice, la Vérité et la fin de l'impunité au Burundi ont décidé de vous saisir pour alerter l'ONU sur le risque potentiellement élevé de réédition des crimes graves au Burundi. Cette situation est exacerbée par le processus en cours engagé par le Gouvernement CNDD-FDD à travers la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), censée établir la vérité historique sur le passé douloureux en vue de conjurer à jamais les crimes abominables qui endeuillent le Burundi depuis son indépendance en vue de la réconciliation.

En effet, Excellence Monsieur le Secrétaire Général, le Gouvernement du Burundi vient de prendre position contre la résolution AG/ 12324 du 18.05.2021 des Nations Unies sur « la responsabilité de protéger et la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité »

Les organisations signataires de la présente correspondance considèrent une telle attitude comme un mauvais présage sur le risque imminent de génocide au Burundi, sans possibilité d'intervenir comme cela s'est malheureusement passé au Rwanda en Avril 1994. Au lieu de prévenir des crimes internationaux à venir, les autorités burundaises s'inscrivent dans les perspectives de s'exonérer de leur responsabilité en cas de génocide et d'autres crimes contre l'humanité comme elles ont tenté de le faire en se retirant du traité de Rome en octobre 2017

pour échapper aux poursuites judiciaires de la CPI qui enquête sur les violences commises au Burundi depuis 2015.

Les organisations signataires de la présente correspondance voudraient en outre attirer votre attention sur les travaux en cours de la Commission Vérité Réconciliation (CVR) qui, au lieu d'établir la vérité et réconcilier, risquent d'accroître les clivages ethniques au Burundi en proposant une lecture biaisée l'histoire récente à travers les prismes déformants de certains commanditaires présumés des tueries massives et crimes de guerre que le rapport (S/1996/686) relève.

Le pire est d'autant plus à craindre que ces débats viennent se superposer à des discours de haine, dont les auteurs ne sont autres que des hauts responsables du Gouvernement, du parti CNDD-FDD au pouvoir et du Sénat, la chambre haute du Parlement burundais qui organise depuis le 29 avril 2021, des conférences qui sèment la discorde sur les événements de 1972.

Il importe de rappeler que la CVR est le fruit des négociations d'Arusha au cours desquelles les Nations Unies ont joué un rôle de premier plan. Les négociateurs burundais ont convenu de mettre en place un mécanisme de justice transitionnelle comprenant une commission d'enquête internationale et une commission vérité et réconciliation chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme, de promouvoir la réconciliation et de traiter des revendications découlant de pratiques passées se rapportant au conflit Burundais (Accord d'Arusha, ch.2, Art.18.). Le même accord a été parrainé par la communauté internationale y compris les éminentes personnalités dont Mwalimu Julius Nyerere et Nelson Mandela.

Par la suite, une mission d'évaluation envoyée par le Secrétaire Général des Nations Unies, dans son rapport **S/2005/158** dit « Rapport Kalomoh », a proposé la mise en place d'un mécanisme de justice transitionnelle composée d'une commission vérité et d'un tribunal spécial mixtes, comprenant des Burundais et une majorité d'internationaux. En octobre 2005, le Gouvernement issu du CNDD-FDD a entrepris des pourparlers avec les Nations Unies qui ont abouti à la nécessité d'organiser des consultations nationales sur la justice de transition et d'en confier la conception et la mise en œuvre à un Comité de Pilotage Tripartite (CPT). Le rapport de ces consultations organisées conjointement avec les Nations Unies, a recommandé l'établissement d'une commission vérité et réconciliation et un tribunal pénal indépendants. La mission de cette première étant notamment d'enquêter sur les violations graves commises depuis l'indépendance jusqu'en 2008, d'arbitrer et de réconcilier.

Passant outre cette série de recommandations, le Gouvernement burundais a institué une Commission Vérité et Réconciliation, en décembre 2014. Depuis lors, le travail de cette commission s'est concentrée exclusivement sur l'exhumation des restes provenant de fosses communes, supposés être ceux de Hutu, exécutés en 1972 sans aucune vérification scientifique préalable qui pourrait établir de façon certaine la date de ces tueries surtout que plusieurs vagues de crimes ont endeuillé le Burundi et commis par différents acteurs et à des époques différentes. Dès le début de 2021, les résultats des enquêtes et des conclusions de cette commission font l'objet de débats. Il apparaît clairement que l'objectif ultime est de raviver la haine ethnique en qualifiant les violations graves commises en 1972 de génocide contre les Hutu tout en occultant les crimes dont les Tutsi ont été victimes.

Depuis le commencement, ce processus de vérité initié par le Gouvernement du Burundi suscite beaucoup d'interrogations, concernant notamment le manque d'indépendance de cette commission, qui travaille sous les ordres du gouvernement. Il sied de rappeler ici que de

nombreux rapports, produits entre autres par la Commission internationale d'enquête sur le Burundi, ont pointé du doigt plusieurs officiels qui font partie du gouvernement actuel dans les crimes graves commis au Burundi, dont certains pourraient être des crimes contre l'humanité. Le résultat est qu'au lieu d'établir la vérité et d'aller vers la réconciliation, le rapport et les débats actuels tendent à aggraver les clivages ethniques au Burundi, à faire une lecture biaisée de l'histoire récente à travers les prismes déformants de certains commanditaires présumés des tueries massives et crimes de guerre que le rapport (S/1996/686) relève.

Il n'est pas superflu de souligner que le Sénat burundais organise en ce moment des conférences exclusivement animées par le Président Sylvestre Ntibantunganya, ancien membre du gouvernement du FRODEBU et président de la République au moment même où l'enquête des Nations Unies était menée et qui a abouti à la conclusion qu'un génocide était commis contre les Tutsi en 1993. Fort étonnamment, le conférencier monte au créneau pour demander au gouvernement de « bien qualifier les événements de 1972 » qu'il qualifie déjà de génocide des Hutus¹. Les débats affluent pour dénier l'existence d'un mouvement armé qui a décimé des dizaines de milliers de Tutsi au sud du pays dont les actes auraient justifié la répression du régime militaire dirigé par Micombero à l'endroit des Hutu. La CVR elle-même est dirigée par un ancien membre du gouvernement en la personne de Pierre Claver Ndayicariye. Autant dire que le mécanisme de la vérité est pris en otage par des personnes qui cherchent à s'autoamnistier tout en jetant le tort sur une autre catégorie de la population. Objectivement, les personnes ayant appartenu à un gouvernement durant la période couverte par le mandat de la CVR devraient être exclues de cette commission pour ne pas être juge et partie.

Le pire est d'autant plus à craindre que ces débats viennent se superposer à des discours de la haine dont les auteurs ne sont autres que des hauts responsables du gouvernement ou du parti au pouvoir. Le pouvoir actuel qui a été à maintes reprises pointé du doigt par une commission internationale d'enquête sur le Burundi comme étant en train de commettre des crimes graves contre son peuple n'est pas bien placé pour mener une enquête crédible susceptible de ressouder le tissu social Burundais fortement endommagé par l'intolérance et la répression qui sont toujours d'actualité dans le pays. Loin de réconcilier les Burundais, la falsification de l'histoire qui serait motivée par une volonté de polariser la société pour des mobiles politiques risque de retarder la restauration de cohésion nationale.

Face à cette situation très inquiétante, nous demandons instamment à l'Organisation des Nations Unies d'user de ses bons offices pour engager d'urgence des actions de prévention de ce dérapage que nous voyons venir et qui mérite d'être pris au sérieux avant qu'il ne soit trop tard.

Tenant compte du rôle passé et traditionnel des Nations Unies dans la prévention des crimes internationaux et dans les processus de gestion du passé douloureux des pays éprouvés par des crises violentes comme au Burundi et prenant acte de la volonté des dirigeants actuels d'établir les faits et de les qualifier, les organisations signataires demandent aux Nations Unies :

- De suivre de près la situation préoccupante du Burundi qui se caractérise par la persistance des facteurs de risques établis par la Commission d'Enquête des Nations Unies sur le Burundi dont « *un climat général d'impunité pour les violations graves*

¹ <https://www.rtnb.bi/fr/art.php?idapi=5/1/75>

des droits de l'homme récentes et plus anciennes » ; « Une faiblesse des structures étatiques pouvant prévenir ou faire cesser d'éventuelles violations, notamment le système judiciaire » et « L'existence d'intentions et de motifs de recourir à la violence, notamment la volonté du parti CNDD-FDD de se maintenir au pouvoir y compris en instrumentalisant à des fins politiques des griefs et des cas d'impunité issus du passé » .²

- User de son influence pour amener le Gouvernement du Burundi à mettre en place des mécanismes de vérité et de justice, réellement indépendants, dans l'esprit de l'Accord d'Arusha, et dont les conclusions et les actes viseraient la réconciliation réelle des Burundais et la fin de l'impunité au Burundi.

Comptant sur votre diligente attention, nous vous prions, d'accepter, Excellence Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de notre haute considération.

Les organisations signataires :

1. Action des Chrétiens pour l'Abolition de la torture (ACAT-Burundi)
2. Association Burundaise pour la protection des Droits Humains et des personnes Détenues (APRODH)
3. Association Burundaise des Journalistes en Exil (ABJE)
4. Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits Humains (CBDDH)
5. Coalition burundaise pour la Cour pénale internationale (CB-CPI)
6. Coalition de la Société Civile pour le Monitoring Electoral (COSOME)
7. Collectif des Avocats des Victimes des crimes de droit international commis au Burundi (CAVIB)
8. Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE)
9. Forum pour le Renforcement de la Société civile (FORSC)
10. Ligue Iteka
11. Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité au Burundi (MFFPS)
12. Mouvement Inamahoro
13. Réseau des Citoyens Probes (RCP)
14. SOS Torture Burundi
15. Tournons la page Burundi (TLP-Burundi)
16. Union Burundaise des Journalistes (UBJ).
17. Observatoire de la Presse au Burundi (OPB).

² <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/Pages/NewsDetail.aspx?NewsID=25005&LangID=F>